

INTITULE DU POSTE

ENSA BRETAGNE_MCFA_ATR RA

INTITULE LONG DU POSTE

Maître de Conférences Associé / ATR Représentation de l'architecture

REFERENCES DU POSTE

Référence ENSAB

MCFA _ATR RA_2026-207_ 50%

ELEMENTS ADMINISTRATIFS

Corps (pour les postes ouverts aux titulaires)

MCFA _

Catégorie

A

Poste ouvert aux titulaires et aux contractuels

Oui

Domaine fonctionnel

Enseignement supérieur recherche

Emploi de référence

RMCC : RCH03A – RMFP : ERENS001

Date de vacance de l'emploi

01/09/2026 (contrat ministériel 1 an quotité : 50%)

LOCALISATION DU POSTE

Région : Bretagne

Département : Ille et Vilaine

Adresse : 44 Bd de Chézy, 35064 Rennes

EMPLOYEUR – *présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement*

L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne (ENSAB) est un établissement d'enseignement supérieur à caractère administratif, relevant d'une co-tutelle du ministère de la Culture (MC) et du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Espace (MESRE) appartenant au réseau des 21 ENSA. Elle accueille près de 600 étudiants pour un effectif de 107 agents (68 enseignants, hors intervenants extérieurs et 39 agents administratifs et techniques) et dispense un enseignement conduisant au diplôme d'études en architecture (DEEA – Licence), au diplôme d'Etat d'architecte (DEA - Master) et au doctorat en architecture co-délivré avec l'université de Rennes 2. Depuis 2025, une offre de formation en alternance est proposée en cycle master.

Elle permet aux étudiants d'appréhender la complémentarité des rôles de l'architecte et de l'ingénieur, par un double cursus architecte-ingénieur avec l'INSA de Rennes. Parallèlement, l'ENSAB conduit une politique dynamique de partenariats avec l'enseignement supérieur. Membre associé de l'Etablissement expérimental Université de Rennes, partenaire de EUR Caps, elle assure deux bidiplomations : l'une en Maîtrise d'ouvrage avec l'institut d'aménagement et d'urbanisme de Rennes (IAUR), l'autre en Histoire Théorie et Critique de l'Architecture (HiTCAR) avec l'UFR d'Histoire de l'art de Rennes 2. Enfin, l'école délivre la formation HMONP et propose des sessions de formation continue.

DESCRIPTIF DU SERVICE – *présentation des activités scientifiques de l'école*

Le GRIEF (Groupe de Recherche sur l'Invention et l'Évolution des Formes) fédère tous les chercheurs de l'ENSAB et accueille des doctorants en partenariat avec les écoles doctorales ALL et ESC. Les 23 chercheurs du GRIEF développent des recherches sur la pratique et la production architecturale d'un point de vue pluridisciplinaire. Les questions liées à la production de l'objet architectural, aux représentations et à la conception numérique, au territoire ou à la politique des territoires, au paysage, aux questions sociales, environnementales et de développement durable y sont explorées.

Ces recherches sont organisées selon 4 pôles : « Densité réversibilité, espaces publics », « Matériaux biosourcés »,

« Architecture : cultures, pratiques et transmissions » et « Art et computation (Ar-Tic) ». La réponse collective à des appels à projets et le développement de partenariats sont encouragés, ainsi que l'organisation de journées d'étude et colloques valorisés par les Publications du GRIEF. En outre, pour permettre des conditions optimales pour la recherche, la réponse collective à des appels à projets et le développement de partenariats régionaux, nationaux ou internationaux est encouragée.

Enfin, l'organisation de temps d'études communs (journées d'étude et colloques) et leur valorisation par des publications (Les Publications du GRIEF) permet de partager les résultats des travaux de recherches.

DESCRIPTIF DU POSTE – missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution

Missions et activités principales

L'enseignant·e assurera 160 heures d'enseignement (éq. TD) en Licence, principalement en géométrie et dessin d'architecture.

Ce poste vise à assurer la continuité des enseignements de géométrie descriptive, de représentations construites, de morphologie et de transformations spatiales. Il s'agit de maintenir un socle exigeant autour des projections orthogonales, des projections parallèles, des perspectives construites, des déplacements, des développés, des surfaces et des géométries complexes. Cet enseignement doit permettre aux étudiants d'acquérir une véritable capacité à penser l'espace mentalement, à passer d'un système de représentation à un autre, à comprendre les relations entre forme, structure, construction et représentation, et à mobiliser ces outils dans le cadre du projet architectural. L'enjeu n'est pas de réduire la géométrie à un apprentissage abstrait ou technique, mais d'en faire un outil de pensée architecturale : comprendre les volumes, anticiper les transformations, construire des vues, représenter les dispositifs spatiaux, clarifier les intentions constructives et accompagner les étudiants dans la mise en forme raisonnée de leurs projets.

En Licence

Semestre 1 (Licence 1) : Projections orthogonales (34h HeTD)

Semestre 2 (Licence 1) : Projections coniques simples (34h HeTD)

Semestre 3 (Licence 2) : Projections parallèles (34h HeTD)

Semestre 4 (Licence 2) : Projections coniques complexes et planches de rendus (34h HeTD)

Les enseignements de géométrie seront co-coordonnés. Chaque enseignant coordinateur aura, par semestre, 6h de CM et la charge d'un TD de 24h (Soit 34h HeTD/semestre). Il reviendra à l'équipe en charge de l'enseignement d'organiser collectivement le programme des séances, les évaluations et d'en assurer la surveillance et la correction.

Semestre 5 (Licence 3) : Bilan de Licence, incluant le tutorat des stages de Licence et Master (24h TD)

Le synopsis du programme pédagogique 2022-2028 est accessible au lien :
<https://www.rennes.archi.fr/enseignement/programme-2/>

Les 4 domaines d'étude sont présentés ici : <https://www.rennes.archi.fr/enseignement/les-domaines-detude/>

Spécificités du poste

La personne recrutée Elle pourra rejoindre le laboratoire GRIEF pour contribuer, par ses travaux scientifiques, à son animation et à son développement.

Les charges d'enseignements sont susceptibles d'évoluer en fonction des nécessités du programme pédagogique et des évolutions liées à l'organisation des champs disciplinaires.

Autres tâches

L'enseignant-e peut-être amené à assurer l'encadrement de stages et/ou MSP, les rapports d'étude de fin de licence et/ou les mémoires de master. Il-elle pourra également assurer, outre le contrôle des connaissances (avec surveillance des examens), des missions de coordination pédagogique, la fonction d'enseignant référent de semestre, et la participation à des réunions et jurys. Il-elle aura par ailleurs dans le cadre de ses obligations statutaires la participation aux entretiens des primo-entrants, la présence aux journées de prérentrée de semestre, aux portes ouvertes, et aux séminaires enseignants. Il est également attendu que l'enseignant-e puisse prendre des responsabilités dans les instances de l'école, ses différentes commissions, et participer à l'évolution du projet pédagogique de l'école.

L'enseignant-e devra participer au rayonnement de l'ENSA de Bretagne par ses activités pédagogiques et de recherche, et favoriser des partenariats avec divers établissements et institutions de l'enseignement supérieur, professionnels ou associatifs, en France et à l'étranger.

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE – spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques (A compléter par l'ENSA)

En application de l'article 6 du décret n°2018-105 du 15 février 2018, les obligations de service des enseignants-chercheurs des ENSA-P sont celles définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique, soit 1607h, par référence à l'article L.611-1 du code général de la fonction publique.

Dans ce cadre, ils concourent à l'accomplissement des missions de service public des ENSA-P prévues à l'article L.752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L.952-3 du même code.

Le temps de travail de référence des professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P est précisé par l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018.

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

LIAISONS FONCTIONNELLES : Services des Etudes, ensemble des services administratifs, personnel enseignant et partenaires extérieurs

La personne retenue doit pouvoir travailler en excellente coopération avec les corps enseignant et administratif de l'ENSAB.

LIAISONS HIERARCHIQUES : Directrice de l'ENSAB

La direction de l'ENSAB et Le Service des études exercent la responsabilité de la définition de la charge de service (320 HeTD par an pour un temps plein) et l'organisation des services.

DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE

1 - Expériences et compétences souhaitées

L'enseignant-e recruté-e sera un-e architecte ou pourra justifier d'une formation connexe lui ayant permis d'acquérir et de développer le corpus méthodologique et théorique de l'architecture, dans sa représentation.

2 - Préciser le rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

La personne pourra s'impliquer dans les actions collectives du laboratoire de l'école, dans les instances et dans la vie de l'école.

3 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requise : précisions au regard de la catégorie du concours enrichi des spécificités du profil

- Diplôme d'architecte fortement apprécié
- Expérience dans l'enseignement dans le domaine de la représentation technique de l'architecture
- Expérience professionnelle diversifiée

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Autres informations

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimerait avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT (textes encadrant les opérations de recrutement)

Décret n° 2018-107 du 15 février 2018 relatif aux maîtres de conférences et professeurs associés ou invités des écoles nationales supérieures d'architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608981/>

Arrêté du 28 mars 2025 pris pour l'application des articles 6, 10 et 14 du décret no 2018-107 du 15 février 2018 relatif aux maîtres de conférences et professeurs associés ou invités des écoles nationales supérieures d'architecture

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051391499>

Liste de pièces à fournir :

- Déclaration de candidature signée (lettre simple de candidature) avec référence du poste visé et coordonnées du candidat
- Copie d'une pièce d'identité avec photographie
- Note d'intention pédagogique (2 pages maximum) en lien avec les unités d'enseignement visés
- Diplôme le plus élevé requis pour l'enseignement : doctorat ou diplôme universitaire, qualification ou titre estimé équivalent par le conseil scientifique et pédagogique de l'établissement (cf diplôme requis)
- Curriculum vitae (3 pages maximum)
- Présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités (20 pages maximum)
- Toutes pièces utiles attestant de l'expérience en lien avec la discipline enseignée si les conditions de diplômes ne sont pas remplies justifiant au 1/01/2026 d'une expérience professionnelle en lien avec les disciplines enseignées dans les ENSA autre qu'une activité d'enseignement de 3 ans dans les 5 dernières années.

Justificatifs attendus :

- **Salariat** : Certificats de travail précisant fonctions, durée et modalités de services. À défaut, contrat de travail avec la dernière fiche de paie.
- **Libéral** : bilans fiscaux, comptes certifiés par commissaire aux comptes pour chaque année, avis d'imposition avec apparition du BNC accompagné de l'attestation d'assurance de chaque année

- pour les postes de MCFA à 50% : Documents attestant de l'exercice réel et confirmé d'une activité principale hors enseignement permettant de disposer de revenus réguliers :

- **Libéral** : fournir attestation d'inscription à l'ordre des architectes + attestation d'assurance pour l'année en cours (ne suffit pas à elle seule) + justificatifs de ressources actuels : ex : attestation comptable portant sur les sommes déclarées sur 2025, bilans fiscaux
- **Salarié CDD ou CDI de droit privé ou de droit public** : Certificats de travail précisant fonctions, durée et modalités de services. À défaut, contrat de travail avec la dernière fiche de paie ;

- Maison des Artistes (justificatif d'affiliation) ou entrepreneurs (extrait Kbis) + attestations de revenus mensuels des 12 derniers mois

L'ensemble des documents ci-dessus, sera fourni en français ou le cas échéant traduit par un traducteur assermenté, à défaut la candidature sera écartée et envoyée (format PDF) à l'adresse mail indiquée ci-dessous.

PRECISION : LE NON RESPECT DES MODALITES D'ENVOI DES PIECES DEMANDEES, DU FORMAT ET DU NOMBRE DE PAGES ENTRAINERA L'IRRECEVABILITE DE LA CANDIDATURE

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le conseil pédagogique et scientifique sur proposition de la commission de recrutement de l'ENSA Bretagne.

CANDIDATURE

Candidature à adresser par mail (format PDF) : recrutementenseignants@rennes.archi.fr

Personne à contacter anne-marie.havard@rennes.archi.fr (contenu fiche de poste)

Autre personne à contacter sandrine.quideau@rennes.archi.fr (procédure)

CALENDRIER Prévisionnel :

-Parution : 10 juin au soir au 21 juin 2026

-Date limite de réception des dossiers par mail : 21 juin 2026 (23H59 délai de rigueur, les candidatures reçues postérieurement ne seront pas examinées)

-Date des entretiens : Convocations envoyées semaine 27 ; date prévisionnelle des auditions semaine 28 : lundi 6 juillet 2026

Présence indispensable requise pour l'entretien si le dossier de candidature est présélectionné.